

BRENNUS 4.0

LETTRÉ D'INFORMATION DU CENTRE
DE DOCTRINE ET D'ENSEIGNEMENT
DU COMMANDEMENT

Octobre 2019

Le retour de la haute intensité : comment redéfinir le concept et poser le problème de sa préparation ?

Par le colonel Clée, chef du pôle études et prospective du CDEC



Le roman de Tom Clancy Tempête rouge (*Red Storm Rising*), suscite encore un écho très particulier chez de nombreux lecteurs militaires entrés en service au cours des années 1980. Cette œuvre de fiction parue en 1986, relate de manière très réaliste le déroulement d'un affrontement entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie sur le sol européen et dans l'Atlantique Nord. Le temps a passé. La chute du mur de Berlin et les turbulences géopolitiques engendrées par la fin de la Guerre froide ont attiré l'attention des stratèges et des praticiens de la guerre vers d'autres horizons que ceux de la trouée de Fulda, tandis que les forces occidentales se sont durablement engagées dans des opérations de stabilisation et de contre-insurrection. Le retour des logiques de puissance et de la compétition interétatique, constaté depuis une dizaine d'années, semble de nouveau rendre possible, voire probable, une confrontation armée en Europe ou aux portes de l'Europe. La perspective d'un conflit dit « de haute intensité » suscite donc depuis quelques années d'importantes réflexions de nature aussi bien politico-militaires que capacitaires et doctrinales, notamment

outre-Atlantique. Les auteurs de la Revue stratégique de 2017, rappellent ainsi que des ambitions politiques et des objectifs de souveraineté que se fixe la France doivent découler une stratégie, une doctrine d'emploi des forces armées, des capacités de combat à maintenir ou à développer. La détermination de niveaux et de processus de coordination et d'intégration nécessaires à l'engagement global de toutes les ressources requises, pour la préparation et la conduite du type d'engagements les plus exigeants, qualifiés d'opérations de « haute intensité », constitue également dans ce cadre un impératif vital^[1].

La réappropriation d'une capacité à raisonner la guerre « de haute intensité » se heurte toutefois à une certaine ambiguïté, tant conceptuelle que capacitaire. De façon littérale, l'intensité désigne un degré de tension, de force ou d'activité d'une chose, d'une qualité ou d'une puissance. On parle ainsi aussi bien de l'intensité du froid, d'une intensité sonore, magnétique ou électrique. Ce terme implique donc l'expression objective de la valeur numérique d'une grandeur. Or, la guerre et la violence se prêtent

difficilement à une telle quantification et donc à une typologie dont l'intensité peut constituer un paramètre discriminant.

L'objet de ce document est d'initier une réflexion destinée à nourrir des travaux actuellement conduits dans le domaine de la préparation de l'avenir. Il vise donc à clarifier des notions permettant de mieux cadrer ce qu'un « conflit de haute intensité » est ou n'est pas. Plutôt que la notion à la fois trop vague et trop restrictive « d'opération de haute intensité », il est proposé ici de retenir celle d'**intervention majeure**, plus structurante en termes d'emploi des forces et de capacités à détenir dans un tel cadre.

Ambiguïté et limites des concepts encadrant la notion d'intensité

La « haute intensité » est souvent abusivement associée à la notion de **guerre totale** (« *absoluter Krieg* »), conceptualisée par Clausewitz[2]. Ce terme qualifie un conflit armé qui ne se limite pas uniquement à l'atteinte d'objectifs militaires, mais implique une mobilisation de l'ensemble des ressources disponibles de l'État et de la société. Ce concept s'inscrit dans une logique de radicalisation du duel entre deux compétiteurs et conduit, en théorie, le politique à engager l'ensemble des forces dont il dispose, pour détruire la totalité des capacités d'un adversaire. Cette notion implique la destruction, ou au moins la neutralisation, d'objectifs civils autant que militaires. Elle impose une conduite de la guerre centralisée au plus haut niveau de l'État. Elle suppose enfin, un contrôle total des opinions publiques au moyen d'opérations d'influence poussées et ciblées, afin de s'assurer du soutien de tous les secteurs de la population. Il s'agit donc d'une notion mettant tout autant en exergue la **mise en jeu des intérêts vitaux d'une nation**, que des **actions de coercition illimitées et appliquées dans tous les champs de la confrontation** (militaire, économique, diplomatique et idéologique) pour tous les belligérants. Ainsi que le souligne le théoricien prussien, ce modèle de conflit reste toutefois théorique et se voit toujours limité en pratique, par des facteurs comme l'intervention d'autres États, l'évolution des situations conflictuelles et les calculs du politique, principalement liés aux conditions de la paix à venir. La guerre absolue constitue donc un cadre conceptuel intéressant, mais auquel aucun cas ne s'applique jamais intégralement.

La fin de la Guerre froide fait également apparaître les notions de symétrie, de dissymétrie et d'asymétrie, permettant de ca-

ractériser un adversaire. La paternité du concept de guerre asymétrique revient à Sun Tzu dans son *Art de la guerre*, au V^e siècle av. J.-C. Cette idée est reprise par le général Wesley Clark dans un article traitant de la seconde Intifada en 2000[3], avant d'être intégrée dans toutes les doctrines des armées occidentales. **Les références en matière d'intensité sont donc parfois associées de façon abusive à la parité, ou la disparité, des capacités des belligérants**, ainsi qu'à l'importance des **enjeux politico-militaires d'un conflit**. On associe ainsi parfois de façon restrictive la « haute intensité » à la conjonction d'enjeux majeurs et d'un adversaire symétrique. *A contrario*, la « basse intensité » est souvent cantonnée à l'association d'enjeux limités et à un ennemi dissymétrique, ou asymétrique. Or, la guerre de Corée, le conflit des Malouines ou encore la guerre du Golfe en 1990-91 échappent à cette seule grille de lecture. La « haute intensité » ne peut donc pas simplement se caractériser par le niveau de parité des adversaires.

L'intervention récente de la Russie en Ukraine a consacré le concept de **guerre hybride**[4], apparu au milieu des années 2000 pour décrire la stratégie employée par le Hezbollah lors de la guerre du Liban de 2006. Bien qu'il n'existe pas à ce jour, ni au sein de l'OTAN, ni dans la doctrine française, de définition convenue des termes relatifs à la guerre hybride, on comprend généralement ce type d'engagement comme étant un **conflit mêlant l'emploi de modes d'action conventionnels et non conventionnels, d'adversaires réguliers et irréguliers, et d'affrontements étendus aux champs immatériels** (cyber, opérations d'influence, de désinformation et de subversion). Hormis leur simple valeur analytique et descriptive, ce concept et ses corolaires (adversaire et menace hybride, guerre non-linéaire, etc.) ne révolutionnent pas fondamentalement la compréhension de la conflictualité. La plupart des guerres, sinon toutes, dans l'histoire de l'humanité sont caractérisées par des menaces interconnectées et par le recours à des asymétries exploitant les faiblesses d'un adversaire dans toutes les dimensions de l'affrontement. L'illustration la plus explicite de ce que peut être un conflit hybride est sans doute celle de la Guerre de Cent Ans, dont l'issue est autant marquée par des affrontements très conventionnels tels que Crécy (1346), Azincourt (1415) ou Castillon (1453), que par la « petite guerre » menée par Bertrand du Guesclin à partir de 1354, ou encore avec l'instrumentalisation idéologique autour de la Pucelle d'Orléans à partir de 1429. La conflictualité, notamment lorsqu'elle est marquée par un déséquilibre dans les rapports de force, conduit ainsi toujours à des situations complexes impliquant *de facto* une forme d'hybridité. « *Nous assis-*



tons aujourd'hui à un retour des Etats puissance. Il ne se traduit pas par le retour de la "grande guerre patriotique", caractérisée par l'importance de ses moyens et de ses effectifs. Il s'accompagne d'une extension des domaines de conflictualité, au-delà des milieux dits "classiques" ou "conventionnels"»[5]. Ce concept d'hybridité, même s'il reste utile à prendre en compte, ne constitue donc pas non plus un critère suffisant pour qualifier l'intensité d'un conflit.



La notion d'intensité est en réalité née avec l'émergence du concept de *Low-Intensity conflicts*, permettant à des straté- gistes occidentaux de décrire, à partir des années 1960, cer- tains types d'opérations spécifiques, telle que la contre- insurrection. Cette notion demeure néanmoins particulière- ment ambiguë, voire hautement discutable, en fonction du niveau considéré. Ainsi, dans les conflits dits « de basse intensi- té », les engagements aux petits échelons tactiques peuvent être extrêmement intensifs en termes de violence, de pertes, de variété des moyens engagés, de consommations, de dom- mages, etc. De la



même manière, il peut y avoir coexistence au cours d'une même campagne de sé- quences de « haute intensité » et de « basse intensité ». Il

peut donc s'avérer utile de distinguer la **haute intensité tac- tique** (il y a des combats violents mais la bataille se limite à une addition plus ou moins artificielle d'engagements simulta- nés ou séquentiels) ; la **haute intensité « opérative »** (la cam- pagne comprend des batailles, c'est-à-dire des engagements violents engageant toutes les forces et toute la gamme des moyens de la guerre, sur un théâtre dans un cadre espace- temps déterminé) ; et la **haute intensité stratégique** (du conflit majeur à la guerre totale).

Face à la multiplicité des contextes et des niveaux d'intensité susceptibles d'être rencontrés sur le champ de bataille, le be- soin de développer et de conceptualiser une « **polyvalence multi-intensités** », s'affirme à la fin des années 1990. La notion de *Three block war* est ainsi énoncée pour la première fois par le général de l'USMC Charles Krulak[6] en 1997, pour décrire le large spectre de conditions dans lesquelles les forces occiden- tales pourraient être amenées à agir lors d'engagements fu- turs. Fondamentalement, il s'agit pour les forces terrestres d'être capables de mener simultanément des opérations de coercition de grande ampleur, de maintenir la paix et de four-

nir une aide humanitaire au sein de compartiments de terrain contigus. La principale conclusion de ce concept est que la for- mation au commandement des niveaux les plus bas doit être particulièrement poussée pour atteindre cette capacité. Ce point particulier amène Krulak à évoquer ce qu'il appelle des « caporaux stratégiques », des chefs d'entités tac- tiques de bas niveau, ca- pables de prendre des déci- sions majeures de manière autonome. La doctrine française des forces terrestres a pour sa part pris le parti d'insister sur la notion de **réversibilité**. Celle-ci est cependant davantage à comprendre comme une « *aptitude à changer rapidement le mode de l'action entreprise en fonction de l'atti- tude générale de l'adversaire, notamment pour maintenir au plus bas niveau d'intensité possible une opération* ».



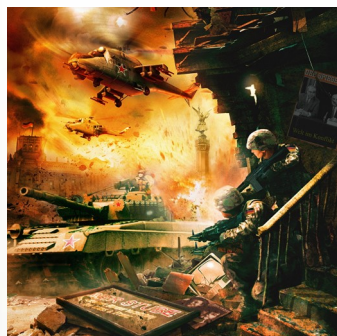
Vers une typologie plus nuancée

Chercher à définir le « conflit de haute intensité » ne peut donc pas se limiter à la simple évaluation du **degré de limitation ou de « totalité » des ressources engagées par les belligérants**, ni au seul **niveau de violence** des affrontements. En effet, cette quantification, si tant est qu'elle soit possible, ne constitue pas un paramètre suffisant pour permettre au décideur politique ou militaire de se préparer à un engagement armé majeur. Une prise en compte **de la nature, du niveau et de la simultanéité des interactions violentes entre tous les types de belligérants et dans tous les champs**, doit donc compléter une grille d'ana- lyse définissant, non pas un niveau d'intensité, mais davantage une typologie des affrontements futurs. Les définitions sui- vantes peuvent donc être proposées.

Un « **conflit de basse intensité** » s'applique à un affrontement politico-militaire visant à atteindre des objectifs politiques, sociaux, économiques, militaires ou psychologiques limités. Il est souvent prolongé et recouvre un spectre allant des pres- sions diplomatiques, économiques et psychosociales, au terro- risme et à l'insurrection. Ces conflits sont confinés à une zone géographique pouvant être étendue (bande sahélo-saharienne par exemple) et ne sont pas limités aux guerres interétatiques. Ils impliquent généralement des factions ou des pays à faible niveau de développement, souvent confrontés à des con- traintes en matière d'équipements, des insuffisances dans le domaine des capacités tactiques et un environnement sécuri- taire et de gouvernance générale dégradé. Les objectifs opéra- tionnels dans le cadre de telles interventions, dites de stabilisa- tion, se ramènent généralement au contrôle d'un territoire et de sa population, en détruisant des groupes armés factieux, pour éviter de perdre ce contrôle. Les opérations menées par la coalition en Afghanistan de 2001 à 2012,

ou dans la BSS depuis 2013, en constituent une bonne illustration.

Un « **conflit de haute intensité** » correspond à un état de violence armée, avec ou sans déclaration de guerre, entre deux ou plusieurs nations et leurs éventuels alliés respectifs. Les belligérants utilisent l'intégralité de leurs capacités et de leur puissance de feu, y compris les armes de destruction massive. La notion de « haute intensité » implique qu'aucune limite n'est fixée à l'usage de la force et que l'engagement des ressources est total pour une nation menacée dans ses intérêts vitaux. Ce paradigme prévaut de 1947 à 1989 et structure pour la France, la doctrine d'emploi du couple 1^{re} Armée-Force aérienne tactique face à une menace mortelle, qu'on imagine pouvoir se dévoiler dans la trouée de Fulda, « *à deux étapes du Tour de France* », selon le mot du général de Gaulle. Cette définition se rapproche du concept clauswitzien de guerre totale.



Cette typologie duale « haute/basse intensité » ne répond toutefois qu'imparfaitement à l'intégralité des menaces auxquelles la France peut potentiellement être confrontée dans les vingt années à venir. Les équipements utilisés lors de conflits récents en Syrie, Irak,

Yemen ou en Ukraine montrent ainsi que nous pouvons potentiellement être opposé à un ennemi disposant de moyens blindés, d'une artillerie sol-sol et sol-air, de drones, de moyens cyber, etc. Nos adversaires potentiels sont également à même de mettre en œuvre des capacités dites « nivelantes » et des tactiques innovantes permettant de contourner notre supériorité technologique, tout en portant l'affrontement à un « haut niveau d'intensité ». Enfin, nos alliances, notamment au sein de l'OTAN, nous amènent par ailleurs à nous équiper et nous entraîner pour nous engager en coalition face à des armées modernes.

Plutôt que la notion d'intensité, il peut donc s'avérer plus pertinent de nuancer cette typologie et de simplement retenir le concept d'**intervention majeure**, plus approprié aux réflexions nécessaires à la préparation de l'avenir. Ce concept est en outre cohérent avec l'hypothèse d'engagement majeur (HEM) de la doctrine interarmées, déclinée de la loi de programmation militaire 2019-25 et confirmant l'aptitude de la France à mener une opération de coercition majeure en coalition. Un conflit majeur peut ainsi être défini comme un affrontement entre deux ou plusieurs adversaires, étatiques ou non, et leurs alliés respectifs. Ce type d'affrontement implique l'engagement par les belligérants de corps de bataille constitués, qu'ils soient proportionnés ou non, et l'utilisation des technologies

les plus modernes, ainsi que de toutes leurs ressources disponibles en matière de renseignement, de projection, de puissance de feu (à l'exclusion des armes nucléaires), et de commandement. Cette classification plus large permet ainsi tout autant de recouvrir la guerre d'Indochine (11 morts par jour pendant huit années), que les guerres du Golfe de 1990-91 et 2003. Ce type d'engagement correspond à des objectifs limités dans le cadre de directives politiques clairement définies, quant à l'usage de la force et à l'étendue de la zone géographique pouvant être impliquée. Il peut donc s'agir pour la France d'opérations militaires visant à dissuader et à vaincre l'agression à grande échelle, d'un État ou d'une coalition menaçant un allié ou la stabilité d'une région. Ces opérations impliquent la projection, le soutien et la régénération éventuelle d'importantes forces de combat interarmées dans un environnement non-permissif.

Un cadre conceptuel plus structurant, mais encore insuffisant

Le contrat opérationnel décline parmi trois hypothèses d'emploi des forces armées, celle d'un engagement majeur en intervention (HE-INTER), tout en réalisant des missions liées à un engagement en urgence dans le domaine de la protection. Cette HE-INTER prévoit un engagement en coalition (MJO ou SJO), dans un délai de six mois et pour un engagement intensif de six mois, pour un volume de forces de deux brigades, ainsi que des moyens de commandement et de soutien associés (jusqu'à 21 000 hommes), afin d'honorer l'exigence d'être « nation-cadre ». Cette hypothèse d'engagement, par nature aéroterrestre, suppose dans son acception la plus contraignante :

- une manœuvre conduite selon un *tempo* élevé, pouvant connaître des ruptures de rythme brutales ;
- des engagements cinétiques violents, rapprochés et fréquents ;
- des pauses opérationnelles rares et de faible durée ;
- une complexité de la coordination induite par l'emploi massif d'effecteurs Interarmées et inter alliés ;
- la simultanéité d'agressions dans les champs immatériels, aussi bien sur le théâtre d'opérations que sur le territoire national ;
- une logistique *ad hoc* ;
- potentiellement des pertes humaines et matérielles très élevées.

Un engagement majeur en intervention peut donc se traduire en termes de politique de préparation opérationnelle, comme un cadre englobant des opérations de coercition dans la durée, face à un ennemi conventionnel symétrique et dans un environnement contesté. Ce type d'affrontement est caractérisé par son hybridité et par des affrontements dans tous les espaces et domaines de la conflictualité, sans garantie de supériorité technique, tactique et informationnelle et sans certitude d'une zone arrière permettant une forme de confort straté-

gique. Enfin, ce type d'engagement implique un niveau de violence ou de létalité auxquels il faut se préparer. Si la France doit participer à un conflit majeur, demain ou au cours des dix prochaines années, le niveau et la portée de son engagement seront très vraisemblablement contraints par une capacité limitée à régénérer rapidement ses forces en cas de pertes massives ; par une BITD et des stocks insuffisamment robustes pour soutenir un effort de longue durée. Ce type d'engagement ne peut donc pas, à l'heure actuelle, être conçu en dehors d'une alliance ou d'une coalition forte et fiable.

La préparation à un conflit majeur appelle donc aujourd'hui un questionnement multiple, dont les réponses permettront d'orienter très directement les efforts et les priorités dans le domaine de la préparation opérationnelle :

- face à quel(s) adversaire(s) ?
- au sein de quel type d'alliance ?
- à quelle amplitude géographique (zone d'engagement et distance de la métropole) doit-on se préparer ?
- pour quelle durée ?
- avec quels objectifs (terrain, ennemi, population) ?
- selon quel *continuum* « protection du territoire/actions de coercition » sur le théâtre d'intervention ?
- selon quel *continuum* « conventionnel/nucléaire » ?
- quelles capacités essentielles doivent être détenues avant, pendant et après le conflit ?
- quelles vulnérabilités critiques peut/doit-on protéger ou viser chez l'adversaire ?
- quelle doctrine d'emploi des forces doit-on développer (offensive, défensive) ?
- quels types d'engagements ou modes d'action privilégier et dans quels champs ?
- comment se préparer aux pertes massives ?
- comment se préparer au combat en environnement technologique dégradé ?

En conclusion, il semble pertinent de rappeler que la France est une puissance globale dont les enjeux de sécurité ne se cantonnent pas qu'à une menace majeure en Europe. Son territoire s'étend aussi sur tous les océans et son statut de membre permanent du Conseil de sécurité l'oblige à une vision de sécurité plus large. L'instabilité et la démographie des régions périphériques au sud de l'Europe restent pour elle des questions clés qui dimensionnent aussi son outil militaire. Notre planification de défense s'appuie ainsi sur des *scenarii* génériques et pas sur une seule menace identifiée, pour laquelle il n'est pas envisageable de se focaliser à l'excès. En raison des réalités économiques, il n'est en effet pas concevable de conserver des capacités spécifiques et uniquement dédiées à l'Est de l'Europe. Toutefois, s'interroger sur « la haute intensité », c'est raisonner sur l'affrontement le plus dangereux et le plus dimensionnant, celui qui nécessite le plus haut degré de mobilisation politique, industrielle et humaine. C'est un scénario dont personne aujourd'hui ne se risque plus à dire qu'il est improbable, et il est donc essentiel de s'y préparer. L'armée de Terre

n'a jamais abandonné la préparation au combat « haute intensité » qui a toujours constitué le haut du spectre de son engagement potentiel et de sa préparation opérationnelle. C'est cette hypothèse d'engagement majeur qui structure notre modèle d'armée de Terre avec une force opérationnelle terrestre (FOT) organisée en deux divisions se partageant deux brigades blindées, deux brigades dites médianes ou légère blindées et deux brigades d'urgence. L'ensemble de ces forces est susceptible d'être engagé et de se relever dans un combat de « haute intensité » au sein d'une coalition. Avec la mise en place du programme Scorpion ces prochaines années, l'armée de Terre disposera de suffisamment d'équipements pour permettre un engagement en coalition jusqu'à la hauteur d'une division. Les brigades blindées resteront évidemment les brigades de décision dans le cadre d'un engagement majeur. Mais elles ne seront pas seules à y être engagées, les deux brigades médianes et les deux brigades légères (également équipées Scorpion) resteront également des entités complémentaires et indispensables dans un tel cadre.

[1] Revue stratégique de défense et de sécurité nationale, 2017. <https://www.defense.gouv.fr/content/download/514684/8664656/file/2017-RS-def1018.pdf>.

[2] Von Clausewitz, Carl, *De la guerre*, 1832, rééd. Tempus, 2014.

[3] Tennenbaum, Elie, *Le piège de la guerre hybride*, Focus stratégique n° 63, Institut français des relations internationales, octobre 2015. https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/fs63tenenbaum_1.pdf.

[4] Clark, Wesley, *How to Fight an Asymmetric War*, Time, 23 octobre 2000. <http://www.time.com/time/magazine/article/0,9171,998272,00.html>.

[5] Krulak, Charles, *The Strategic Corporal: Leadership in the Three Block War*, Marines Magazine, janvier 1999. http://www.au.af.mil/au/awc/awcgate/usmc/strategic_corporal.htm

[6] Armée de Terre, *Tactique générale (FT02)*, 2^e édition, Economica, 2014.